

Bruxelles, le 7 juillet 2015  
(OR. fr)

10553/15

COPS 208  
CFSP/PESC 337  
CIVCOM 123  
CSDP/PSDC 397  
RELEX 547  
JAI 524  
MOG 51  
PSC DEC 41  
EUCOPPS 16

#### NOTE POINT "I"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)
Objet:	Décision du Comité Politique et de Sécurité prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (EUPOL COPPS/2/2015) - Autorisation de publication au Journal Officiel

---

1. Le 7 juillet 2015, conformément à la décision 2013/354/PESC du Conseil du 3 juillet 2013 concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)<sup>1</sup>, le Comité politique et de sécurité a adopté la décision suivante:
  - Décision du Comité Politique et de Sécurité portant prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (EUPOL COPPS/2/2015), dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 10033/15 COPS 185 CFSP/PESC 279 CIVCOM 109 CSDP/PSDC 363 RELEX 494 JAI 479 MOG 34 PSC DEC 38 EUCOPPS 11.

---

<sup>1</sup> JO L 185 du 4.7.2013, p. 12.

2. Conformément à l'article 19, paragraphe 7, point g, du règlement intérieur du Conseil, il est suggéré que le Comité des représentants permanents décide que la décision du COPS citée en objet soit publiée dans la partie 'Actes non législatifs' du Journal officiel.
-